



Madame, Monsieur,

En 2025, le Marché de Noël de Canéjan vous donne rendez-vous les 6 & 7 décembre prochains. Exceptionnellement cette année, cette 22ème édition sera organisée à la Bergerie du Courneau en raison de la fermeture provisoire du Centre Simone Signoret pour cause de travaux.

Comme précédemment, le Marché de Noël sera ouvert au public le samedi de 10h à 19h (si feu d'artifices, sinon 18h) et le dimanche de 10h à 18h.

Rappel des conditions et modalités d'exposition :

1/ Les stands seront limités à **1,8 mètre linéaire, dans la limite de deux stands par exposant (soit 3,60 mètres linéaires au maximum)**. Ils sont équipés par défaut d'une table (sans revêtement) et de deux chaises. Tout présentoir (de type portant à vêtements, etc.) sera considéré comme un stand supplémentaire et compté pour 1,80 mètre. **Sans accord préalable de l'organisateur, aucune dérogation à ce métrage ne sera acceptée** le jour même.

Les stands seront aménagés et distribués prioritairement par ordre d'inscription, à l'intérieur de la Bergerie du Courneau, dans la limite des places disponibles.

Au-delà de cette capacité d'accueil, les stands seront proposés à l'extérieur de la salle, sous tente. Comme les années passées, chaque exposant pourra recourir à son propre stand, couvert ou non, à l'extérieur de la Bergerie et dans la limite de la **surface d'exposition autorisée**.

Les stands de gastronomie et d'alimentation seront eux regroupés à l'extérieur sous tente.

Enfin, comme les années passées, nous proposerons aux visiteurs des **animations ludiques en direction des jeunes publics**.

2/ Il sera demandé une participation forfaitaire de **30 € par stand de 1,80 mètres, pour les deux jours**. Cette contribution est destinée à financer les actions de la section humanitaire du Comité de Jumelage de Canéjan.

3/ Le Marché de Noël est ouvert **aux professionnels et aux particuliers dont l'activité est inscrite au répertoire SIRENE** (n° d'identification). Nous rappelons aux particuliers que la fabrication de biens aux fins de vente, y compris lors de ventes à caractère occasionnel, est assimilée à une activité dont les revenus sont imposables. Vous devez par conséquent déclarer vos recettes à l'administration fiscale dans le cadre de votre déclaration de revenus.

4/ Le Marché ne pourra accueillir cette année encore que **des produits issus du terroir et de l'artisanat** (créations, fabrications « main », etc.). Les organisateurs se laisseront donc la possibilité de refuser l'inscription des exposants ne satisfaisant pas à ces critères. Pour nous permettre d'apprécier la qualité de vos productions, nous vous invitons vivement à joindre des illustrations (photographies, site Internet, etc.) à votre dossier d'inscription.

Pour toute inscription, je vous demanderai de bien vouloir nous **retourner le bulletin ci-joint (avant le 7 novembre 2025)**, accompagné de **votre règlement par chèque, à l'ordre du Comité de Jumelage de Canéjan**. Dès la clôture des inscriptions, il vous sera attribué un numéro d'emplacement à respecter au moment de votre installation. Vous recevrez ce numéro d'emplacement par retour de courrier ou par mail.

Le samedi 6 décembre, dès 8h00, un « **Point d'information Exposants** » sera à votre disposition pour vous guider dans votre installation ; un petit déjeuner vous sera également proposé jusqu'à 10h00.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aucun système de chauffage individuel ne sera autorisé en raison d'un risque de fragilisation de l'installation électrique générale (les salles sont chauffées). Nous vous invitons à reprendre, en fin de journée, toutes vos marchandises de valeur.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de **Mme Danièle ANTONIAZZI**, Présidente du Comité de Jumelage au 06 03 59 68 77 ou par mail : marchedenoel@canejan.fr

Danièle ANTONIAZZI





BULLETIN D'INSCRIPTION

« MARCHÉ DE NOËL DE CANÉJAN – 22^{ÈME} ÉD. »

6 & 7 décembre 2025

Bulletin d'inscription à remplir et à retourner signé, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Comité de Jumelage de Canéjan, à l'attention de :

Comité de Jumelage – Marché de Noël – 33 610 Canéjan

E.mail : marchedenoel@canejan.fr

Pour toute information : Comité de Jumelage – Mme Danièle ANTONIAZZI au 06 03 59 68 77 ou marchedenoel@canejan.fr.

Date limite d'inscription : vendredi 7 novembre 2025



NOM : _____ PRENOM _____

ADRESSE : _____

CP : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____

(à renseigner impérativement si vous possédez une adresse électronique)

OBJETS EXPOSES : _____

OBSERVATIONS : _____

Je souhaite :

Je suis inscrit.e :

1 stand

(30 € / stand de 1,80 mètre pour 2 jours)

2 stands

(60 € / les 2 stands soit 3,60 mètres pour 2 jours)

Au Registre des Commerces et des Sociétés (RSC)

Au Répertoire des Métiers

Au Répertoire National des Entreprises

Joindre une copie de l'attestation d'immatriculation ou d'attestation

Je possède un présentoir (type portant à vêtements, etc.) :

OUI

NON

Attention, les portants sont décomptés du métrage linéaire mis à disposition.

Je possède mon propre stand en extérieur, dont la surface est de _____ m² (Dimensions : _____ x _____)

J'ai besoin de _____ grilles d'exposition (1m sur 2m) (dans la limite de 2 grilles/stand)

J'ai besoin d'une alimentation électrique :

OUI

NON

(Précisez le type d'alimentation : _____)

Ne sont autorisées que les ampoules économiques ou de type LED. Projecteurs halogènes interdits

Je, soussigné(e)

- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur joint

- m'engage à respecter le présent règlement

Fait à :

le :

Signature :

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

